



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 mai 2025



Délibération n° 2025/29

OBJET : Approbation de l'actualisation du règlement institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée,

Vu le règlement intérieur institutionnel du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et notamment son article 11,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Vu le souhait de faire évoluer le règlement institutionnel approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2018/19 du 24 mai 2018,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration :

- APPROUVE, à l'unanimité, l'actualisation du règlement institutionnel
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de ce règlement.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 07 mai 2025

Le Préfet de la Vendée